
SURE-MIX
Révisée : 13 mars 2018

COMPAGNIE/PRODUIT CHIMIQUE

Identification du produit

«SURE-MIX» est une marque déposée de DuPont.

Utilisation du produit

Agent tensio-actif pour usage agricole

Identification de la compagnie

FABRICANT/DISTRIBUTEUR

La compagnie E.I. du Pont Canada
C.P. 2200
Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2H3

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Renseignements sur le produit : 1-800-387-2122
En cas d'urgence médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients

Composants Numéro CAS % au poids

Agent tensio-actif pour usage agricole 40 %
Hydrocarbure paraffinique, huile de pétrole 60 %

IDENTIFICATION DES RISQUES

Effets potentiels sur la santé

DANGERS POUR LA SANTÉ : Le produit irrite les yeux.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION

Aucun autre effet clinique nocif n'a été lié à ce produit à la suite d'une exposition.

Le contact de Sure-Mix avec les yeux peut causer une irritation accompagnée de larmoiements, de douleur et d'une vision trouble.

Le contact de Sure-Mix avec la peau peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne ou d'une éruption.

L'inhalation de fortes concentrations du brouillard ou du produit en aérosol peut causer une irritation des voies respiratoires accompagnée d'une toux et d'une gêne.

L'ingestion de Sure-Mix peut causer une irritation du tube digestif accompagnée de douleur à l'estomac, de brûlure d'estomac, de nausées, de vomissement ou de diarrhée. L'ingestion de grandes quantités peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée d'étourdissements, de confusion, de troubles de la coordination, de somnolence ou d'une perte de conscience. L'aspiration dans les poumons d'une petite quantité de solvant à base d'hydrocarbures lors de l'ingestion ou de vomissement ultérieur peut causer une grave congestion des poumons provoquant une respiration difficile, le coma ou même le décès.

Action cancérigène

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent cancérigène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

PREMIERS SECOURS

Premiers soins

CONTACT AVEC LA PEAU

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, se laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément de la lessive habituelle avant de les porter de nouveau. Consulter un médecin ou un centre antipoison si une irritation se manifeste.

CONTACT AVEC LES YEUX

En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison si une irritation se manifeste.

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR. Faire boire de l'eau ou du lait. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE.

INHALATION

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Faciliter la respiration, au besoin. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Avoir sous la main le contenant du produit ou son étiquette lors de l'appel au centre antipoison ou au médecin, ou lors du transport en vue d'obtenir des soins médicaux.

Avis au médecin

Un lavage gastrique est recommandé lorsque le patient ne réagit pas et qu'il a ingéré une forte dose du produit. L'aspiration du produit dans les poumons peut entraîner une pneumonite des hydrocarbures.

DIRECTIVES EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité

Point d'éclair : 93 °C (199 °F)
Méthode : Setaflash - vase clos
Risques particuliers d'incendie ou d'explosion :
Aucun connu.

Agents d'extinction

Mousse extinctrice, poudre chimique, CO₂, agents halogénés.
On peut utiliser de l'eau en pulvérisation pour refroidir les contenants; cependant, de l'eau en jet peut entraîner la propagation des flammes.

Techniques spéciales en cas d'incendie

Porter un respirateur autonome muni d'un écran facial complet et des vêtements de protection.

DIRECTIVES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de sécurité (personnel)

Note : Consulter les sections **DIRECTIVES EN CAS D'INCENDIE et Manutention (personnel)** avant de procéder au nettoyage. Porter un équipement de protection personnelle approprié pour nettoyer le produit. Porter, si nécessaire, un respirateur antivapeurs organiques approuvé par le MSHA/NIOSH.

Endiguement initial

En cas de déversement, la matière mélangée à l'eau rend le sol dangereusement glissant. Faire preuve de prudence particulière lors du nettoyage des zones affectées par le déversement pour prévenir les blessures.

Nettoyage du déversement

ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT :

Porter un respirateur, des lunettes ainsi que des vêtements de protection pendant le nettoyage.

Endiguer le déversement.

Empêcher le liquide de s'écouler dans les égouts et les canalisations.

Absorber avec une matière absorbante, puis ramasser avec une pelle et placer dans un contenant destiné aux déchets chimiques.

Méthode d'élimination :

Le produit éliminé n'est pas un déchet dangereux en vertu du règlement 40 CFR 261 du RCRA.

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention (personnel)

Ne pas ingérer. Produit nocif s'il est avalé ou absorbé par la peau.

Irritant cutané. Éviter de respirer les vapeurs et le produit en aérosol.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la lessive habituelle avant de les porter de nouveau.

Manutention (aspects physiques)

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.

Entreposage

Entreposer dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau de s'y infiltrer.

Ne pas expédier ou entreposer à proximité de la nourriture, des aliments pour animaux, de semences ou d'engrais.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien ventilé sans drain de sol.

Il faut expédier ou entreposer les herbicides séparément des autres pesticides pour éviter l'intercontamination.

Le produit doit être entreposé à une température supérieure à 5 °C.

EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Contrôles techniques

N'utiliser qu'en présence d'une ventilation adéquate.

Équipement de protection personnelle

Au besoin, porter un respirateur antivapeurs organiques approuvé par MSHA/NIOSH.

VÊTEMENTS DE PROTECTION :

Lors du mélange et du chargement de ce produit, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau et des

DuPont

(EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE - suite)

bottes de caoutchouc.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Poste de rinçage oculaire d'urgence et douche de décontamination sur les lieux de travail.

Limites d'exposition

Limites d'exposition applicables

SURE-MIX

PEL (OSHA) : Non établie

TLV (ACGIH) : Non établie

Commentaires sur les limites d'exposition :

Valeur TLV ou valeurs de contrôle suggérées :

Aucune valeur TLV de l'ACGIH ou PEL de l'OSHA n'a été déterminée pour ce mélange. Le contrôle du niveau d'exposition aux ingrédients à un niveau inférieur à la valeur PEL (consulter la section Ingrédients) peut ne pas être suffisant. Minimiser l'exposition du personnel conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques

Forme : Liquide

pH : 5-7

Densité relative : 0,9 (approximativement)

Couleur : Jaune pâle

Solubilité dans l'eau : Dispersable

Matières volatiles au volume (%) : 4 (approximativement)

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Matière stable dans des conditions normales.

Incompatibilité avec d'autres matières

Matières comburantes.

Décomposition

Produits de combustion :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, ammoniac, oxydes de soufre.

Polymérisation

Aucun risque de polymérisation.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données d'essais sur les animaux

Solvant à base d'hydrocarbures

DL50, orale, rat : >24 000 mg/kg

Des essais sur les animaux indiquent que le solvant à base

d'hydrocarbures irrite les yeux, irrite légèrement la peau mais n'est pas

un sensibilisant cutané.

Une exposition unique par ingestion à des doses élevées de solvant à base d'hydrocarbures a causé la diarrhée. Des expositions répétées ont causé un ralentissement du taux de croissance.

Une exposition unique et des expositions répétées par inhalation à des doses élevées de solvant à base d'hydrocarbures ont provoqué une inflammation des poumons, des changements histopathologiques des poumons et une forme de pneumonie. Ces effets ont été observés uniquement à des concentrations de 100 ppm et de beaucoup supérieures.

On ne dispose pas de données d'essai adéquates sur les animaux pour déterminer le potentiel cancérigène, la toxicité sur le développement et les effets sur le système reproducteur du solvant à base d'hydrocarbures. Le solvant à base d'hydrocarbures n'a entraîné aucune lésion génétique dans les cultures de bactéries.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques

TOXICITÉ POUR LA VIE AQUATIQUE :
Aucune information disponible.

ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Les contenants vides renferment des résidus du produit. Prendre toutes les précautions prescrites. Ne pas distribuer, rendre disponibles, donner ou réutiliser des contenants vides, sauf pour l'entreposage et l'expédition du produit original. Vider le contenant de tout résidu, le percer ou le détruire de quelque façon que ce soit avant son élimination. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination de surplus de produit et sur le nettoyage de déversements, communiquer avec l'agence provinciale de réglementation ou avec le fabricant.

Élimination des contenants

Rincer trois fois le contenant vide à fond et verser l'eau de rinçage dans le réservoir de pulvérisation.

Se conformer aux directives provinciales relativement à tout autre nettoyage supplémentaire requis pour le contenant avant son élimination. Rendre tout contenant vide inapproprié à une autre utilisation. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Éviter de contaminer l'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

TRANSPORT

Expédition - États-Unis

Matière non réglementée par DOT/OMI/IATA

Expédition -- Canada

Cette matière n'est pas réglementée.

RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale - États-Unis

Rapport d'inventaire TSCA : Produit répertorié.

Réglementation canadienne

Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas contrôlé par le SIMDUT.
Numéro d'homologation 25467 de la Loi sur les produits antiparasitaires.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Renseignements supplémentaires

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont basés sur la fiche signalétique 805479 de I.C.I. Americas Inc. - fiche contenant cette clause de non-responsabilité :

Les renseignements mentionnés à la présente sont fournis de bonne foi et aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Ces informations concernent uniquement le produit indiqué et ne s'appliquent pas nécessairement lorsqu'il est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans un procédé quelconque.

Responsabilité pour la fiche signalétique :

Protection des cultures,
La compagnie E.I. du Pont Canada
C.P. 2200, Streetsville
Mississauga (Ontario) L5M 2H3
(1) 905-821-3300
Fin de la FS